Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

VOYAGE A LA LUNE.

La nouvelle[1] qu'un animal était tombé de la Terre s'étant promptement répandue[2] parmi les peuples de la Lune, on vint l'admirer de tous les points de la planète, et cette affluence augmenta encore la splendeur de la capitale. Le roi du pays voisin prétendit, dans sa jalousie,[3] que, le ballon étant tombé sur son territoire, l'animal lui appartenait, mais le prince qui avait pris possession de Laroutine, ne voulut pas s'en séparer.[4] Une guerre[5] fut le résultat de cette grande dispute, et une bataille eut lieu au pied de la montagne de diamant où le ballon s'était posé. Pendant que les deux armées luttaient,[6] mon cousin, voyant sa Terre bien-aimée[7] au-dessus de lui, s'échappa secrètement,[8] reconnut le sentier par lequel il était descendu de la montagne, et atteignit la cime, où il retrouva son ballon en fort bon état.[9] Il ouvrit aussitôt la sacoche[10] de la nacelle, y trouva les ingrédients nécessaires pour le gonfler,[11] et réussit après quelques temps à lui rendre sa gracieuse rotondité;[12] après quoi il s'élança dans la nacelle, et le ballon s'éleva[13] majestueusement au milieu de l'espace.[14] Mon cousin vit les deux armées continuer leur bataille, mais il les perdit bientôt de vue; il repassa à rebours[15] par toutes les phases[16] de son premier voyage, et redescendit paisiblement[17] au Champ-de-Mars, à Paris, cent vingt-neuf jours après l'avoir si maladroitement[18] quitté. Sa joie était très grande, car il rapportait[19] de la Lune une fortune en rubis, en émeraudes, en diamants et autres graviers du pays. Malheureusement ses collatéraux,[20] convoitant[21] cette immense fortune, traitèrent de mensonges, ou tout au moins de billevesées,[22] le récit de ses aventures, et, après l'avoir exaspéré[23] par leur incrédulité et leurs procédés,[24] le dénoncèrent[25] comme dangereux pour la tranquillité publique, et le firent lier et enfermer dans la maison de fous[26] de Charenton.[27] C'est là qu'il demeure aujourd'hui et qu'il m'a raconté son histoire dans une visite que je lui fis l'autre jour.

[1] News. [2] Having been promptly spread. [3] Jealousy. [4] Did not want to part with him. [5] War. [6] While both armies were fighting. [7] Beloved. [8] Secretly. [9] In a very good condition. [10] Bag. [11] To inflate it. [12] Roundness. [13] Rose. [14] Space. [15] He went again backwards. [16] Through all the prases. [17] Quietly. [18] Awkwardly. [19] Brought back. [20] Relatives. [21] Coveting. [22] Idle stories. [23] After having enraged him. [24] Doings. [25] Lodged information against him. [26] Insane asylum. [27] A suburb of Paris.

Ventes Inscrites

AU BUREAU D'ALIENATIONS.

Excelsior Homestead Assn à Wm. A. Clark, 2 lots Dorgenois, Rocheblave, Painters et Fraanklin, $4400. — Simpson.

Arthur B. Denis à Wm. S. Haynes, 2 lots Davis, Bolivar, Montgomery et Foy, $100. — Schneidau. Armstrong Donaldson à Albert B. DeVillentroy, 3 lots Saint Maurice, Tricou, N. Dorgenois et Law, $450. — Schneidau.

Arthur H. Denis à Arthur Borel, 2 lots Montgomery, Bolivar, Williams et Manuel, $120. — Schneidau.

J. William Bakdull à Barkdull Realty Co., Inc., portion Chef Menteur, lot DeSoto, Lopez, Gayoso et Bell; portion Rendon, Cleveland, Canal et Hagan; lot Bell, Rendon, Lopez et DeSoto; 2 lots et portion DeSoto, Lopez, Gayosi et Bell; 2 lots Washington, Gayoso, Lopez et Esplanade; 2 portions DeSoto, Lopez, Bell et Gayoso, $25,000.

Mme Fred. Wm. Von Behren à Third District Bldg Assn., lot Marais, Urquhart, Desire et Elmire, $1170. — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, $1170. — Zengel.

Mme Adam Schaad à Mme Oregon W. Long, intérêt dans un lot Quartier, Miro, Tonti et Hopital, $300. — Dreifus.

Gustave A. Llambias à Chas. J. Theard, 3 lots Cortez, Scott, Baudin et D'Hemecourt, $3000. — Grima.

Leo. M. Eames à Peter Lafourcade, 2 lots Hornuff, Sitka, Grant et Eames, $50.

Mme Geo. Logel à Paul Saunee, lot Lesseps, Poland, Dauphine et Bourgogne, $3000. — Brian.

Mme Jiseph Hosell à Mme Prosper John Gares, lot Bienvenu, Alabe, Tupelo et Pontalba, donation. — Schneidau.

Angelo Scorsone à Vito Ssorsone, 4 lots Force, Virtue, Annette et St. Antoine, $600. — Unterenier.

Sonia Reautly Co. à Thos. Englert, lot Flood, Johnson, Prieur et propriété Castaing's, $175. — Henriques.

Harry S. Gerson à Andrew D. Osbourn, 2 lots Gentilly, Cedar, Broeks et St. Rose, $100.

Acquéreur à W. W. Williams, 2 lots Nos. 6 et 7, Courtland, Oak Ridge, Elizabeth et St. Rose, $100.

Le même à Louise Collonques, lot St. Rose, Elizabeth, Grand et Spencer, $40.

Thomas G. Moran, Bankrupt à Nathan S. Pailet, lot Baronne, Jackson, Philip et Dryades, $3480.

Mme Emma Baumgartner à Mme Amelia Praetorius, portion St. Thomas, Harmony, Pleasant et Chippewa, $1000. — Woodville.

Joseph A. Blythe à Fraank Silva, 7 lots Garfield, Arthur, E 3me et Maumus, $77.

Gustave A. Llambias à Chas. J. Theard, 2 lots Octavia, Perrier, Coliseum et Peters ave, $5000. — Grima.

Mme Edward W. Vincent à Albert L. Stewart, lot Oak, Hillary, Cherokee et Zimple, $2559.28. — Charbonnet, Jr.

Arragot N. Marcellin à Louis Spiro, 2 lots Monroe, Leonidas, Hickory et Cohn, $500. — Hoover.

James LeRoy Wingate à Delvaille H. Theard, 2 lots Spruce, Panola, Burdette et Adams, $5200 — Byrnes.

BUREAU DES HYPOTHEQUES.

George S. Colby, Jr., à C. E. Fettis, $4600, 1 billet, 6 ans, 6 pour cent, 2 lots Pine, Nelson, Broadway et Fontainbleau Drive. — Rebentisch.

Dominick Fallo à Jos. A. Lautenschlaeger, $300, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Fourth, S. Remparts, Saratoga et 3me. — Weil.

Veuve E. Burton à J. A. Lautenschlaeger, $375, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Première, Seconde, Fulton et Division. — Weil.

Ellen Glynn veuve de Aug. Martin, et als à J. A. Lautenschlaeger, Jr., $500, lot Touro, Bourbon, Villeré et Robertson. — Lautenschlaeger.

Otto F. Briede à Mme M. A. T. Cullen, $10,000, 1 billet, 6 pour cent, lot Magazine, Constance, Peydras et Lafayette — Byrnes, Jr.

Mme Jos. H. Newman à R. J. Lincoln, $960, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Constantinople, Camp et Marengo. — Rouen.

Jas. R. Angell à Mme Laura J. Taylor, $3000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Brainard, Philip, Jackson et Carondelet. — Rebentisch.

Mme J. Vignes et al à J. A. Lautenschlaeger, rJ., $1200, 1 billet, un an, 8 pour cent, lot Dupre, Bell, White et Orchid. — Lautenschlaeger.

Veuve Philo Jean et al à Jos. A. Lautenschlaeger, Jr., $250, 1 billet, 6 mois, 8 pour cent, portion Urquhart, Villeré, Touro et Bourbon. — Weil.

Mme Wm. Gollmer à A. J. Rossi, $500, 1 billet, 8 pour cent, lot Constance, Penniston, Magazine et Amelia, — Denechaud.

Morris et Robert Marcus à Frank B. Twomey, $600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Orleans, St. Pierre, Marais et Villere. — Dreyfous.

Max Singer à Frank B. Twomey, $900, 1 billet, 60 jours, 8 pour cent, lot Franklin, Valence, Cadiz et Franklin. — Dreyfous.

Ulric J. Burke à Dr. Wm. Lynch, 10 billet, 6 pour cent, lot, Carondelet, Terpsichore, Baronne et Melpomene.—Loomis.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chapman, et le dit Raymond Chapman devant autoriser sa dite femme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,385 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale, de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Ilet No. 846, borné par les rues Fern, Hickory, Cohn et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.
E. J. THILBORGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—13,19,26,31 nov—7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis R. Moustier, Agt., vs. Charles T. Lowery.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,350 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en mon entrepôt 727-729 rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 4 novembre 1914, à 11 h. a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un ameublement de salon (5 pièces), une table, une commode avec glace, un garde-robe avec glace, un lavabo avec glace, une berceuse, une petite table, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
A. J. PETERS,
Avocat pour le demandeur.
oct 24 30—nov 4

AVIS AUX CREANCIERS

In re Liquidation de Hirsh-Levy Realty Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,308 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emile D. Levy, Isadore Alaynick et Joseph G. Du Quesnay, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
oct 25 30—nov 3

VENTES A L'ENCAN

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Puderer.
No. 109,654—Cour Civile de District—Division D.
Cottage 526 rue Cadiz.

Par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra aux enchères le MARDI 1er décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 29 octobre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, actuellement Annonciation, Cadiz et Valence, étant l'Ilet No. 188, désigné sur un plan ou croquis fait par D. E. Seghers, voyer, le 16 juin 1902 et attaché à un acte d'achat de Mlle Mary Walter, passé devant G. G. Kronenberger, notaire, le 19 juin 1902, par la lettre A, le dit lot mesure d'après le dit plan, formant le coin des rues Annonciation et Cadiz, soixante-quatre pieds six pouces face à la rue Cadiz par une profondeur et face à la rue Annonciation de cent cinq pieds et une profondeur sur la ligne du côté opposé et le divisant du lot B de cent cinq pieds et a soixante-quatre pieds, cinq pouces et six lignes de largeur sur le derrière; lesquels lots sont une subdivision des lots originaux désignés sur un plan fait par C. F. Zimple le 18 mars 1834, par les numéros neuf, dix, onze et douze; lesquels lots furent aussi subdivisés sur un plan fait par B. Buisson le 29 octobre 1866, en lots Nos. trois, quatre, cinq, six et sept.

Conditions: Comptant.
STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
G. G. KRONENBERGER, Avocate.
oct 31—nov 3 10 17 24—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Puderer.
No. 109,654—Cour Civile de District.
1 lot de meubles de maison.

Par Stroudback & Latter, Chas. B. Stroudback, Encanteur, vendra aux enchères, le MERCREDI 11 novembre 1914, à 10 heures a. m., sur les lieux 526 rue Cadiz, en vertu d'un ordre signé le 29 octobre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, les articles suivants à savoir:

Les meubles, etc., d'après inventaire au dossier.

Conditions: Comptant.
STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
oct 31—nov 3 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Magdalena Bokenfohr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,382 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jackson Bokenfohr et Mme Elizabeth Brand, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. CE KRONENBERGER, Avocat.
oct 27 31—nov 5

Succession de Della Abbington, veuve de Patrick Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,179 — Division B — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Della Abbington, veuve de Patrick Powers, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct 31—nov 4 9

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

A

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - -	5:00 A. M.	Départ Shell Beach -	4:10 P. M.
Ar. Shell Beach -	6:05 A. M.	Ar. Nouvelle-Orléans -	5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.